



L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 63 AUTOMNE 2016

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



SOMMAIRE

Le mot du Maire	p1
Mairie	p1
Nouveaux habitants	p2
Recensement citoyen obligatoire	p2
Amicale des sapeurs-pompiers	p2
Information du Major Keller	p2
Nos écoles	p3
Qi Gong	p4
Repas des anciens	p4
Des news de nos coureurs	p5
Activités avec la MPT d'Arcis/Aube	p6
Décisions du conseil municipal	p7
Couleurs locales estivales	p8

MAIRIE

Tel : 03.25.37.52.59.
Fax : 03.25.37.99.91.
Mail : lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr

Ouverture au public :
De 9h à 12h du mardi au samedi

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les établissements d'accueil du jeune enfant ou relevant de la protection de l'enfance, les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondations...), technologique (explosion, radioactivité...) ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères au lieu, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer. C'est pourquoi le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place la circulaire ministérielle n° DGCS/SD2C/2016/261 le 17/08/16 en parallèle de la circulaire n°2015-205 du 25/11/15.

Les communes ayant des écoles, garderie/cantine doivent mettre en place les nouvelles obligations relatives à la préparation aux situations d'urgence. Il s'agit d'installer, selon le besoin, un dispositif d'alerte sonore (distincte de l'alerte incendie) en cas d'intrusion, de contrôle d'accès par visiophone ou vidéosurveillance et de formation à l'évacuation.

L'Etat s'engage à subventionner ces dispositifs de sécurisation avec un taux de subvention s'étalant de 20% jusqu'à 80% du coût hors taxes des travaux.

L'école de Les Grandes Chapelles sera équipée d'un visiophone avec ouverture à distance et d'une alerte sonore en cas d'intrusion, tout comme la salle polyvalente pour les NAP. A Chapelle-Vallon, la classe maternelle et la salle polyvalente pour la garderie/cantine/NAP seront équipées d'une alerte sonore en cas d'intrusion.

Les travaux relatifs à l'installation des équipements pour la montée en débit des connexions internet devraient commencer en janvier 2017. Une plateforme sera créée à côté de l'ancien local des sapeurs pompiers (vers les containers verre et papier) pour l'installation d'armoires recevant du matériel électronique. Pendant les travaux, les containers seront déplacés (endroit encore à définir). Une fibre optique sera installée entre Chapelle Vallon et Les Grandes Chapelles.

Les travaux de voirie ont repris ; l'enrobé des rues concernées sera fait en novembre, sauf intempéries. Par contre, les trottoirs seront enrobés après le passage du réseau téléphonique dans les canalisations souterraines. Enfin, la clôture du bassin peut maintenant être installée.

Je vous rappelle que les après-midis rencontres pour les ados avec les animatrices du Nouveau Monde à Les Grandes Chapelles sont gratuites.

Bien cordialement,

D. Gamichon

**RAPPEL : en fonction du bon sens de chacun,
le stationnement est d'office interdit dans les rues, dès lors que le croisement de deux véhicules est impossible ou millimétré. C'est le cas, entre autres, pour l'allée des Thuyas et la rue du Rion, excepté en face de l'ancienne école.**



NOUVEAUX HABITANTS

- ◇ M. BERTHIER Maxime (3 rue du Marronnier)
- ◇ M. ROUSSEL Alexandre et Mme CORVEST Céline (4 Grande rue)
- ◇ M. LACOUR Alexandre et Mme PETIT Jennifer (25 Grande rue)

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans le village.

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Les Grandes Chapelles passera pour la traditionnelle présentation des calendriers samedi 26 novembre 2016. Elle vous remercie d'avance pour l'accueil que vous leur réserverez !

INFORMATION DU MAJOR KELLER

Brigade de Gendarmerie de Romilly-sur-Seine



Objet : Vol par ruse

L'approche des fêtes de fin d'année est propice aux vols par ruse au préjudice des personnes vulnérables. Des individus peu scrupuleux, sous couvert de la vente de calendriers, s'introduisent dans le domicile des victimes, généralement âgées, et dérobent notamment de l'argent, moyens de paiement et bijoux.

Ces individus mal intentionnés, agissant parfois à deux, voire plus, prétendent être éboueurs, facteurs, agents EDF ou pompiers et profitent des fêtes de fin d'année pour vendre des calendriers ou demander des étrennes. Les auteurs se présentent au domicile de leurs victimes, souvent âgées, et quémandent illégalement de l'argent. Le mode opératoire est parfois même plus élaboré : ils entament la conversation pour réussir à s'introduire dans le logement, et une fois à l'intérieur, l'un des auteurs détourne l'attention de la ou des victimes tandis que le second dérobe des objets de valeur (bijoux – argent – moyen de paiement).

Conduite à tenir

Le fait de proposer la vente de produits (peu importe la nature des articles vendus : calendriers, confiseries, porte-clés ...) par des personnes qui ne sont pas déclarées, constitue une infraction classifiée délictuelle. Nous pouvons à partir de cet instant engager une procédure de travail dissimulé et bien souvent les mis en causes sont en récidive.

Si le vol n'est pas toujours constitué (et le repérage n'est pas une infraction), une procédure avec garde à vue pour le travail dissimulé peut dissuader ces auteurs de revenir dans le secteur.

Si ce cas se présente, **composer le 17 immédiatement.**



NOS ÉCOLES



Avant la randonnée en kayak de Chappes à Villemoyenne >>

Les élèves de CM1/CM2 sont partis en **classe environnement** sur la base nautique de Chappes du lundi 26 au vendredi 30 septembre 2016.



<< Devant la forêt de Chappes pour la Grande Chasse

Vendredi 23 septembre 2016, tout le RPI avait rendez-vous à Chapelle-Vallon pour participer à l'opération « **Nettoyons la Nature** ». Le poids total des déchets ramassés s'élève à 51kg : dont 30 kg de métal et 10 kg de plastique.



QI GONG

L'automne est là avec ses jours écourtés et ses écarts de température. Le Qi Gong est le bienvenu pour préparer son corps à réagir sainement. Les cours ont repris le **mardi** 13 septembre à la salle des fêtes du village et se déroulent **de 18h45 à 20h**.

Au menu de cette huitième saison de pratique : « les sons thérapeutiques » qui correspondent aux différents organes et « le Qi Gong pour combattre le cancer », une pratique permettant, à titre de prévention, de faire réagir notre corps aux diverses agressions de toutes sortes, qu'elles soient physiques ou morales.

Association Sport et Détente Les Grandes Chapelles

REPAS DES ANCIENS

Samedi 22 octobre 2016, une quarantaine de nos aînés avaient répondu présents à l'invitation de M. le Maire et de son conseil municipal pour passer une après-midi conviviale autour d'un repas partagé.



DES NEWS DE NOS COUREURS ...

L'équipe court toujours et s'agrandit : bienvenue à Rhadda et Didier !

LA JOEL CHRETIEN à SAINT MESMIN le 4 septembre 2016

Classement :

6 km :

Didier NETTE : 29,33 min
Nathalie FOURNILLON : 38, 51 min
Mireille FRANJOUX : 42,53 min

12 Km :

Sandrine SEVERINO : 1h11
Rhadda GUERLIN : 1h17



LES FOULEES ARCISIENNES à ARCIS SUR AUBE le 18 septembre 2016

Nous avons retrouvé sur place Anthony et Florian : bravo à eux pour leur performance !

Classement :

10 Km :

Florian BRIET : 46,04 min
Didier NETTE : 50,22 min
Anthony MAUVAIS : 52,19 min
Sandrine SEVERINO : 57, 43 min
Rhadda GUERLIN : 58,06 min
Nathalie FOURNILLON : 1h01
Mireille FRANJOUX : 1h02



Prochaines courses :

- Le tour du Bouchon de champagne : 6,8 km le 2 octobre 2016
- La corrida de Noel : 6km le 2 décembre 2016

Nous n'avons toujours pas trouvé de thème commun pour la corrida.

Nous serons entre 6 et 8 personnes, vos idées sont les bienvenues aux coordonnées ci-dessous.

Mesdames, Messieurs, envie de chausser vos baskets ?

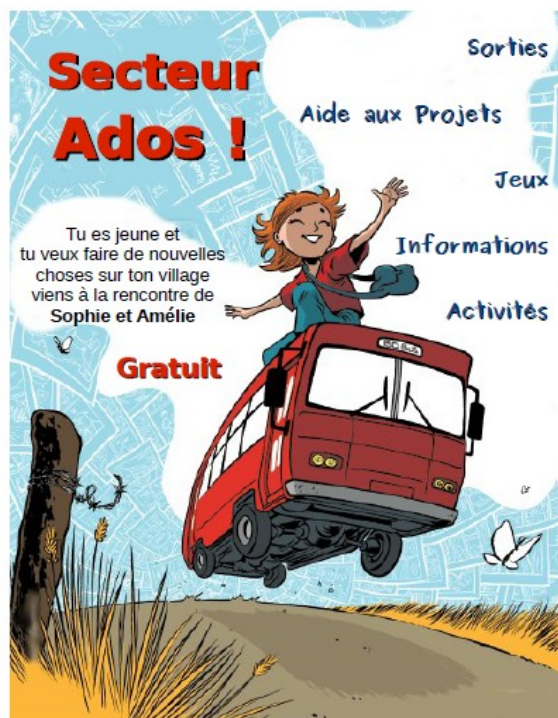
N'hésitez pas à nous rejoindre pour une bonne ambiance et de belles sorties !

Si intéressé et pour vos idées, vous pouvez contacter Sandrine :
06.52.90.39.41 / 03.25.37.99.75
sandrine.severino@orange.fr

Nous faisons appel aux entreprises des Grandes Chapelles pour nous sponsoriser à l'achat de tee-shirts communs afin de représenter dignement la commune.

L'entreprise Roland GUERLIN est la première à nous faire confiance et nous l'en remercions. Nous porterons ces tee-shirts dès notre prochaine course.





ACTIVITÉS AVEC LA MAISON POUR TOUS D'ARCIS/AUBE

Accueil de 14h00 à 18h00

	Novembre	Décembre
Arcis-sur-Aube Salle Henry Dunant	Les 16 et 23	Les 03 et 14
Les Grandes Chapelles Salle de la Mairie	Les 19 et 30	Les 07 et 10
Mailly le Camp Salle des fêtes du stade	Les 08 et 30	Le 07
Ramerupt Salle des fêtes	Les 16, 23 et 26	Le 14

Informations au 03.25.37.06.03

La P'tite Bulle

Lieu d'Accueil Enfants-Parents

"La P'tite Bulle" est ouvert aux enfants de la naissance à 4 ans, accompagnés de son parent ou d'un membre de sa famille. Il est également ouvert :

- Aux futurs parents,
- Aux assistantes maternelles et familiales,
- Aux gardes à domicile.

Son accès est gratuit, neutre et confidentiel.



Un Nouveau **MONDE**
MAISON POUR TOUS
CENTRE SOCIAL

Contact :
MPT Un Nouveau Monde
28 rue des cordeliers
10700 Arcis sur Aube
03 25 37 06 03

Le LAEP sera ouvert à
L'espace Henri Dunant
à Arcis sur Aube

Planning d'ouverture du LAEP « La P'tite Bulle » Espace Henri Dunant à Arcis sur Aube

	Date des lundis de 13h30 à 17h30	Date des vendredis de 9h00 à 12h00
Septembre 2016	12	30
Octobre 2016	3	14
Novembre 2016	7	25
Décembre 2016	5	16



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2016

En exercice : 10 Présents : 6 Votants : 9

1—Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2017-2019

Le Maire expose qu'il est dans l'intérêt de la Commune de souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas :

- de décès ;
- d'accident du travail, maladie professionnelle, maladie imputable au service ;
- de congé de longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie ;
- de congé maternité, paternité, adoption ;
- de maladie ordinaire, accident de vie privée.

Il rappelle à ce propos que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats du marché négocié qu'il a engagé pour le renouvellement de son contrat groupe d'assurance des risques statutaires ouvert à adhésion facultative pour la période 2017 - 2019.

Le marché a été attribué au groupement : **AXA France Vie - GRAS SAVOYE**.

Durée du Contrat : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec une garantie de taux de 2 ans.

Régime du contrat : **capitalisation**.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de **9 mois**.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

RISQUES GARANTIS : tous les risques

TAUX DE REMBOURSEMENT : 100 %

FRANCHISE : **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire / accident de vie privée.

TAUX : **4,69 %** avec garantie des charges patronales

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre (IRCANTEC)

RISQUES GARANTIS : Tous les risques

TAUX DE REMBOURSEMENT : 100 %

FRANCHISE : **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire

TAUX : **1,00 %** avec garantie des charges patronales

Il propose en conséquence à l'assemblée d'accepter l'adhésion au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention de gestion établie par le Centre de gestion.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **DECIDE D'ADHERER, à compter du 1^{er} janvier 2017**, au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la Commune en vertu de ses obligations statutaires susmentionnées, pour :

- les agents affiliés à la **CNRACL**

- les agents affiliés à l'**IRCANTEC**

-**AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA France Vie (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE (intermédiaire d'assurance) déclaré attributaire du marché conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, ainsi que toutes pièces annexes,

-**DELEGUE** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube la tâche de gérer le marché public d'assurance précité du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, dans les conditions prévues par la convention de gestion jointe.

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention de gestion établie entre le Centre de Gestion de l'Aube et la Commune.

2—Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration et d'une proposition d'augmentation du capital social de la société publique locale SPL-XDEMAT

Par délibération du 30 juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société contenant notamment, une proposition d'augmentation de son capital social.

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'**APPROUVER** le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication ;

- d'**APPROUVER** le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;

- de **DONNER POUVOIR** au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

3—Devis de M. Michel VAILLOT architecte pour le local technique rue de la Poste

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un bâtiment situé sur le terrain 3, rue de la Poste est destiné à être transformé en local technique communal, pour cela il est nécessaire de faire une extension.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune étant une personne morale, elle ne peut pas composer un dossier de demande de permis de construire, nous devons passer par un architecte.

M. Michel VAILLOT a répondu à notre demande et nous propose de réaliser cette mission pour la somme de 4 200,00€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité le devis de M. Michel VAILLOT, Architecte, d'un montant de 4 200,00€ TTC.

COULEURS LOCALES ESTIVALES



Crédit photo : JFW



Crédit photo : LAN